



LEGENDE	
	ZONES
PRESCRIPTIONS	
	Alignement espace public
	Alignement façade
	Mur à préserver
	Recul minimal des constructions
	Chemin
	Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
	Patrimoine bâti à protéger pour des raisons d'ordre architectural
	Patrimoine bâti à protéger pour des raisons d'ordre architectural, historique
	Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
	Emplacement réservé
	Secteur d'OAP
	PPRI
	CAVITE

Plan Local d'Urbanisme de Damelevières

Règlement graphique

Echelle : 1/5000

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil communautaire de Meurthe, Mortagne, Moselle
en date du 10 mai 2023
arrétant le Plan Local d'Urbanisme de Damelevières*

Maîtrise d'Ouvrage

VILLE DE
DAMELEVIÈRES
de quoi s'y plaire !

Maîtrise d'Œuvre

Meurthe
Mortagne
Moselle

Maîtrise d'Œuvre

SARL B. FEDU
ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE

